

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

103-101-1001

YR

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF../ 5198003 / Dossier 50549

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Rectification du code de référence et/ou du classement de l'unité de formation:
FORMATION PRACTIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES, 58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'unité de formation mentionnée sous rubrique
doit être reprise sous le code suivant :

78 02 05 U 31 C 2

Cette unité de formation est classée au niveau :

31 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Le dossier d'admission aux subventions sera corrigé en fonction de cette rectification.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE 17 AOUT 1994
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

YR

Ref.: YD/ 5198003 / Dossier pédagogique 50549

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 780203U31C2

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE

RUE DE VALENCIENNES, 58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration


F. De Laet.

16 AOUT 1994

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50549M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

Date et signature du représentant du P.O. subventionné

n° de téléphone : 065/78.59.41

Le ... 15 JUN 1994 ...

Le Directeur Général a.i.,

J. FALCINELLI

H. CAUDRON.

2. Transmis en date du par le réseau.

Communauté française

Libre confessionnel

Provincial et communal

Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 78 02 03 V 3 1 C 2

FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : Technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l'unité de formation :

Code : 780203 U31C2

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Travaux pratiques au spectacle	PP	L v	90
2. Part d'autonomie			
Total des périodes			90

12. Réserve au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

Aucune remarque

Le 30/06/94



J. LISON
INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

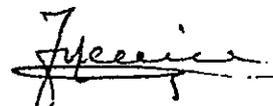
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date :

- 8 JUIL. 1994

Signature :



J. Meunier
Administrateur Pédagogique

FINALITES DE L'UNITÉ DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Le but de cette unité de formation est bien évidemment de mettre en pratique l'ensemble des capacités acquises au cours des unités de formation théoriques.

Chacune des activités proposées aux étudiants portera sur un aspect bien déterminé de la profession (montage, démontage, répétition et représentation d'un spectacle).

Néanmoins, avant d'aborder les travaux pratiques d'une manière active, les étudiants visionneront quelques spectacles et en discuteront avec le formateur.

CAPACITES PREALABLES REQUISESCAPACITES

En Français :

L'étudiant devra être capable de résumer succinctement un texte (tiré par exemple d'un article de presse).

Il devra être capable de l'analyser et de réagir de manière critique.

En Mathématique :

- Règles générales de l'algèbre élémentaire (règles des signes, distributivité, factorisation).
- Résolution d'équations du premier degré :
 - équation à une inconnue
 - système de deux équations à deux inconnues.
- Résolution d'équations du second degré.
- Calcul de puissance

En Physique :

Optique

- Etude générale de la propagation de la lumière
- Réflexion et réfraction
- Systèmes optiques simples : miroir, lames à faces parallèles, prismes, lentilles.

Electricité

Electrostatique : - loi de Coulomb
- champ électrique

Electrométrie : - Loi d'Ohm
- Résistances en série
- Résistances parallèles
- Puissance et énergie

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou équivalent

REGROUPEMENTS - DEDOUBLEMENTS

Les groupes de stagiaires seront formés en fonction de l'ampleur du spectacle qu'ils seront amenés à couvrir mais en règle générale, on veillera à ne pas mettre plus de quatre stagiaires pour un même spectacle.

FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 1

PROGRAMME.

Les travaux pratiques comprendront nécessairement:

- une première partie consacrée à visionner des spectacles en Communauté Française avec discussion critique entre étudiants et formateurs.

- une seconde partie active pendant laquelle les étudiants participeront aux montages, démontages, répétitions et représentations d'un ou de plusieurs spectacles suivant l'ampleur.

Au cours de cette seconde partie, formateurs, personnes responsables et étudiants se réuniront régulièrement sur le lieu du spectacle afin de déterminer l'évolution des tâches, d'en faire l'évaluation et d'assurer les remédiations nécessaires à la poursuite des travaux pratiques.

A la fin de la période de travaux pratiques, l'étudiant sera capable d'assister le régisseur général et d'assumer, d'un manière autonome alors, une conduite d'éclairage de spectacles à la console.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Il sera remis à chaque étudiant un carnet où seront retranscrites les activités effectuées. Il sera visé régulièrement par les formateurs-experts.

L'évaluation des travaux pratiques se fera sur base:

- du carnet de l'étudiant.
- des rapports de visite des formateurs-experts qui auront la responsabilité de cette unité de formation.
- des rapports des personnes qui ont la responsabilité du ou des spectacles couverts (metteur en scène, assistant, régisseur, scénographe, machiniste, électricien)

Les rapports mettront en évidence non seulement les qualités techniques des étudiants mais également leur qualités humaines et sociales et préciseront les facultés d'adaptation, de mobilité et de créativité dont ils ont fait preuve sur le ou les lieux de travail.

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Expert pouvant justifier d'une expérience utile du métier dans une approche artistique.